



**Général Finances**

société de courtage en investissements financiers  
et assurance de personne

*Accélérateur de Patrimoine*

# DOCUMENT

# D'ENTREE

# EN RELATION

Général Finances EURL au capital de 9000 € - RCS Perpignan 478 358 104 00030- 29, bd Clémenceau - 66000 PERPIGNAN 04 68 59 72 36  
Tél. : 07 62 48 03 06 - E.mail : [general-finances@wanadoo.fr](mailto:general-finances@wanadoo.fr) - site : [www.general-finances.fr](http://www.general-finances.fr)

Enregistrée à l'Orias ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 07004399 en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance, Conseiller en Investissements financiers et Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement adhérent à l'Anacofi-Cif N°E002589 Association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés financiers.

Activité de démarchage financier - Assureur CGPA RCPIP0209 ET GFIP0209 - APE 6622Z - Activité des agents et courtiers d'assurances

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Que le C.I.F. exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

Nom : GENERAL FINANCES  
Gérant : MARTINEZ Stéphan  
Siège : 29 bd Clémenceau - Perpignan  
SIREN : 478 358 104 000 30  
NAF/APE : 6619B  
N° TVA Intracommunautaire : FR64478358104  
Autres : ORIAS : 07004399 ([WWW.ORIAS.FR](http://WWW.ORIAS.FR))

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Général Finances en tant que responsable de traitement pour :

- L'étude des besoins spécifiques de chaque demandeur afin de proposer des contrats adaptés;
- L'examen, l'acceptation, le contrôle et la surveillance du risque;
- La gestion des contrats de la phase précontractuelle à la résiliation du contrat, l'exécution des garanties des contrats, la gestion des réclamations, les obligations de vigilance des établissements financiers à l'égard de leur clientèle.
- La gestion du dossier client.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au responsable du traitement, les sous-traitants et les personnes qui en raison de leurs fonctions sont chargées de traiter les données.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS cedex 07 ou sur le site internet : <https://www.cnil.fr>

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

**Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07004399 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :**

CIF (Conseiller en Investissements Financiers non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : <http://www.amf-france.org>

IAS (Intermédiaire en Assurance-Conseil de niveau I) : Courtier de la catégorie B

IOBSP (Intermédiaire en Opération de Banque et en Services de Paiements)  
Mandataire non Exclusif d'IOBSP :

- RESEAU PREMANCE, 100, rue Raymond Poincaré, 54500 Vandoeuvre les Nancy, N°ORIAS 18 000 581

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

**Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.**

Souscrites auprès : CGPA 125 rue de la Faisanderie 75773 Paris cedex 16  
Numéros de Police : RCPIP0209 et GFIIPO209

Montant de la garantie	CIF	IAS	IOBSP
R.C.P	1561200	2602000	1561200
G.F		119692	

**Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)**

## **PARTENAIRES COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Afi Esca	Assureur	Contrat commercialisation	Commission
April	Assureur	Contrat Commercialisation	Commission
Atlanticlux	Assureur	Contrat Commercialisation	Commission
La Française AM	SCPI	Contrat Commercialisation	Commission
Marketing Dist.	Assureur	Contrat Commercialisation	Commission
Oddo	Assureur	Contrat Commercialisation	Commission
Swisslife	Assureur	Contrat Commercialisation	Commission
CIC	Banque	Simple partenariat	Sans commission ni honoraire
Premiance	Mandataire	Convention de partenariat	Honoraires

## **MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL**

Général Finances délivre un conseil non indépendant qui permet la perception de commissions détaillées par produits (Annexes).

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion au maximum de 50 %\* de ceux-ci.

Cette rémunération est réglée par la société partenaire et non pas par le client.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

\*Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller /intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client.

En tant que Mandataire en IOBSP, les frais d'intermédiations seront notifiés par une convention signés par le client. La rémunération sera annoncé sur ce document et reprise lors de la souscription chez le notaire dans le décompte emprunteur sous la dénomination : « frais d'intermédiaire».

Cette rémunération est réglée par la société partenaire et non par le client.

Général Finances a mis en place "**La Conciergerie du Patrimoine**" qui comprend une consultation juridique et fiscale d'une heure, confidentielle et personnalisée, réalisée par un cabinet d'avocats spécialisés afin de définir la meilleure stratégie sur deux principaux axes : Le conseil fiscal et déclaratif.

Option au choix du client : avec un prélèvement trimestriel de 108 € T.T.C

## MODE DE COMMUNICATION

Général Finances pourra communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications (téléphone, courriels).

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012- MAJ 24/04/2013, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : à l'attention de Monsieur Martinez Stéphan 29 bd Clémenceau  
66000 Perpignan

Par tél : 04 68 59 72 36 - 07 62 48 03 06  
Ou par mail : [general.finances@wanadoo.fr](mailto:general.finances@wanadoo.fr)

**Traitement des réclamations** : Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi  
92 Rue d'Amsterdam  
75009 PARIS

Médiateur compétent litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche  
Autorité des marchés financiers  
17, place de le Bourse  
75 082 Paris Cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Médiateur de l'assurance : La Médiation de l'assurance  
TSA 50110  
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Médiateur pour les activités d'IOBSP : Médiation de la consommation/ANM Conso  
62 rue Tiquetonne  
75002 PARIS

Site internet IOBSP : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)

<b>DATE ET SIGNATURE</b>
--------------------------

**Fait en deux exemplaires, dont un remis en main propre**

Madame, Monsieur : .....

Le Client  
Fait à :  
Date :  
Signature :

Le Conseiller, Martinez Stéphane  
Fait à :  
Date :  
Signature :